

**Séance du lundi 07 mars 2011**

**Étaient présents** : Gilles RICHARD, Brigitte DUFFOURD, Mireille SABRI, Sylvie CARRÉ, René MARTENOT, Philippe RUPIN, Gérald MENDES, Alexandre GARNERET, François BELLAMY, Pascale REMONDINI, Charles DESCOURVIERES.

**Étaient représentés** : Fabrice LAUNAY (procuration à Gérald MENDES), Éric DESQUIREZ (procuration à Alexandre GARNERET), Francis REMONDINI (procuration à Sylvie CARRÉ).

**Était absent** : Guillaume SEVELLEC

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 07 mars 2011 à 20 heures 30 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 février 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour la présentation du rapport de l'étude de sols impasse le Champ des Vignes par la société GÉONOVATION. Le Conseil Municipal approuve cet ajout.

**Présentation du rapport de l'étude de sols impasse le Champ des Vignes**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé lors d'une réunion avec les adjoints de commander à l'entreprise Géonovation 3 sondages pénénométriques afin d'affiner les résultats de l'étude de sol réalisée impasse le Champ des Vignes.

Monsieur David EBARARD présente son rapport qui met en évidence l'existence d'un ancien puits comblé sans compactage. Ce dernier a un diamètre de 1,5 m et une profondeur de 8 mètres. La création de la voie par enlèvement de la terre végétale a eu pour conséquence de retirer l'effet imperméable de celle-ci. Tout est décomprimé et tout tend à descendre. Le problème est donc localisé et l'étude fait apparaître l'absence de risque naturel notamment sur les terrains bâtis.

La société GEONOVATION préconise de vider les matériaux actuels qui ne sont pas autocompactants afin de les remplacer par des matériaux autocompactables (blocs de roches) Il conviendra pour cela de décaper sur 3 m de diamètre et descendre à 1,5 / 2m de profondeur afin de localiser l'empierrement du puits. Selon la société GEONOVATION, le puits pourrait être vidé notamment par une société qui réalise des terrassements par aspiration ou par un puisatier.

**I. Constitution du bureau de vote et organisation des permanences**

Le Conseil Municipal définit la composition du bureau de vote pour les Élections Cantonales comme suit :

**20 mars 2011 – 1<sup>er</sup> tour**

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13h	13h – 15 h 30	15 h 30 – 18h
Fabrice LAUNAY Suppléant du Président	Alexandre GARNERET Président	Philippe RUPIN Suppléant du Président	Pascale REMONDINI Suppléante du Président
Mireille SABRI Assesseur	Gilles RICHARD Assesseur	Gérald MENDES Assesseur	Éric DESQUIREZ Assesseur
Charles DESCOURVIERES	René MARTENOT	Francis REMONDINI	Sylvie CARRÉ

8 h – 10 h 30	10 h 30 – 13h	13h – 15 h 30	15 h 30 – 18h
Pascale REMONDINI Suppléante du Président	Charles DESCOURVIERES Suppléant du Président	François BELLAMY Suppléant du Président	Alexandre GARNERET Président
Éric DESQUIREZ Assesseur	Brigitte DUFFOURD Assesseur	Gilles RICHARD Assesseur	Philippe RUPIN Assesseur
René MARTENOT	Sylvie CARRÉ	Guillaume SEVELLEC	Fabrice LAUNAY

## II. Église de Fénay : 1ère tranche des travaux

La 1<sup>ère</sup> tranche des travaux à l'Église est terminée. Le coût total des travaux s'élève à 87 743,72 €T.T.C. Le montant des subventions obtenues est de 54 530 € En soustrayant le montant de la récupération de la TVA, le reste à financer s'élève à 19 629,24 € La participation de la commune de Saulon-la-Rue calculée à hauteur de 2/5<sup>ème</sup> est de 7 851,70 € Cette somme sera inscrite au budget lors du Conseil Municipal de fin avril.

La seconde tranche des travaux (plus importante) n'est pas encore programmée.

## III. Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention formulée par le comité de parrainage du concours national scolaire de la résistance et de la déportation de la Côte-d'Or (CNSRD). Leur action consiste en l'organisation de colloques, rencontres avec des résistants déportés... Le comité finance les prix accordés aux lauréats de ce concours (collégiens et lycéens).

Après étude du bilan financier du comité, le Conseil Municipal met en évidence que le coût du voyage offert aux professeurs d'histoire est supérieur aux dépenses relatives au voyage offert aux élèves au Struthof.

**Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix contre, 6 abstentions, 2 voix pour DÉCIDE** de ne pas subventionner le comité de parrainage du CNSRD.

Le CFA de la Noue a adressé une demande de financement se composant d'un montant forfaitaire de 150 € auxquels s'ajoutent 30 € par apprenti habitant la commune. Cette année deux jeunes de Saulon-la-Rue sont formés par ce CFA.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours décidé de ne pas financer les écoles extérieures.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 9 voix contre, 5 abstentions DÉCIDE** de ne pas accorder de soutien financier au CFA la Noue.

## IV. Formations défibrillateur

Suite au dernier conseil municipal, des renseignements ont été pris sur les initiations à l'utilisation des défibrillateurs.

La réunion publique gratuite proposée par l'association « 4 minutes pour la vie » est une conférence animée par le médecin chef du SDIS ayant pour but de sensibiliser les personnes présentes et les inciter à se former. Il est difficile de réunir les habitants lors de ces réunions.

Francis REMONDINI a fait savoir qu'à Fénay les initiations ont été réalisées par cette même association au prix de 20 € par participant.

Sylvie CARRÉ a contacté l'Union Nationale des Associations de Secouristes et Sauveteurs de La Poste et France Télécom qui dispense des initiations d'une heure au prix de 10 € par participant suivant les recommandations officielles de la Sécurité Civile.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de retenir l'UNASS 21 et de passer une convention avec cette association ;
- **DÉCIDE** de financer la formation d'un premier groupe composé du personnel communal, des enseignants, du personnel permanent de l'AFR et d'élus.
- **DIT** que d'autres sessions seront organisées par la Mairie par groupe de 10 personnes pour les autres membres du Conseil Municipal et les habitants volontaires.

Le Conseil Municipal suggère qu'une fiche de synthèse soit apposée à proximité des défibrillateurs afin de rappeler les consignes à suivre en cas de nécessité.

## V. Point sur les groupes de travail

### Groupe 2

Pascale REMONDINI présente le rapport de diagnostic accessibilité aux personnes à mobilité réduite effectué par BUREAU VERITAS. Ce rapport liste les éléments qui ne sont pas conformes à la réglementation et dresse un plan d'actions chiffré. Selon ce rapport, les travaux nécessaires à la mise en accessibilité de la Mairie, l'École, le cimetière et le bâtiment communal situé 110, rue de Dijon s'élèveraient approximativement à 85 000 €H.T. Ce montant estimatif est à ajuster à la hausse selon les spécificités des travaux et des lieux.

Concernant certains travaux à la Mairie et à l'École des subventions pourront être sollicitées.

Monsieur le Maire indique qu'un immeuble situé rue de Dijon sera prochainement mis à la vente. Il conviendra d'étudier l'opportunité de l'acquérir pour y installer une nouvelle Mairie. Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter une estimation du prix de ce bien auprès du service des Domaines.

Le groupe 2 a également envisagé la solution de créer un nouveau bâtiment et souhaite connaître les subventions possibles tant pour la création d'un bâtiment neuf que pour la réhabilitation d'un bâtiment existant.

### Groupe 3

Suite à la visite sur place, le compte rendu du CAUE est attendu concernant l'aménagement de l'espace Mairie / École. Ce point est lié au travail du groupe 2.

Les membres du Groupe étudient les coûts d'acquisition et d'entretien des jeux pour enfants et sols adaptés et réfléchissent à la faisabilité d'un terrain multisports.

## V. Questions diverses

### Cantine

Suite à l'augmentation constante des demandes d'inscription, l'AFR a sollicité une demande d'agrément pour un accueil de 80 enfants à la cantine.

Les fours actuellement utilisés par la cantine ne sont plus suffisamment performants pour assurer la remise en température des plats servis aux enfants. Le Maire propose l'acquisition d'un nouveau four adapté. La société MARTIN a fourni un devis d'un montant de 3 431,85 €T.T.C. Cette dépense n'avait pas été budgétisée.

Le Maire précise que l'ONF nous a transmis les prévisions ajustées de dépenses (+ 1 100 €) et de recettes (+ 6 000 €) relatives à la forêt communale. L'inscription de ces recettes supplémentaires au budget peut permettre d'inscrire une somme nécessaire à l'achat d'un four.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative suivante :

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
<b>2117 (21) Bois et forêts</b>	<b>1 100 €</b>	021 (021)	4 600 €
<b>2158 (21) Matériel</b>	<b>3 500 €</b>	Virement de la section de fonctionnement	
	4 600 €		4600 €

*Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes*

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
023 (023)	4 600 €	<b>7022 (70) Coupes de bois</b>	<b>6 000 €</b>
Virement à la section d'investissement			
	4 600 €		6 000 €

*Excédent de fonctionnement dégagé : 1 400 €*

*Excédent prévisionnel de fonctionnement total au budget : 1 493 €*

## **Éclairage public**

Le SICECO a fait parvenir le coût estimé de l'Éclairage public avec coupure de 23h à 5h qui est de 4 458 € contre 7 871 € sans coupure, ce qui représente une économie potentielle de 3 400 € par an. Reste à connaître le coût des équipements nécessaires à la programmation d'une telle coupure.

## **Chats empoisonnés**

Des chats morts par empoisonnement ont été trouvés rue Basse. La gendarmerie est intervenue.

## **Qualité de l'eau**

Monsieur BELLAMY indique que le pré-filtre de son osmoseur présente de dépôts anormaux et s'interroge de nouveau sur la qualité de l'eau. Monsieur Philippe RUPIN se charge de se renseigner auprès du service eau-assainissement de la Communauté de Communes.

## **Climats du vignoble de Bourgogne**

Brigitte DUFFOURD propose que la commune rejoigne le comité de soutien de la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO des climats du vignoble de Bourgogne. Monsieur le Maire donne son accord pour que la commune rejoigne ce comité de soutien sans adhésion à l'association.

## **Collecte des restos du cœur**

Une collecte organisée le samedi 5 mars en Mairie de Saulon-la-Rue a permis de récolter 102 kg de denrées alimentaires, de produits d'hygiène et de vêtements de taille 0- 6 ans au profit des restaurants du cœur. Grâce aux habitants des communes de la communauté de communes ayant participé à cette collecte, 740 kg de dons ont été acheminés au relais de Genlis.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée le huit mars à zéro heure et vingt minutes.

Compte tenu de l'attente du montant des dotations nécessaire à l'ajustement du budget et de l'état 1259 pour le vote du taux des taxes, il n'y aura pas de Conseil Municipal le lundi 4 avril. La date de la prochaine réunion sera communiquée ultérieurement. Celle-ci aura lieu impérativement avant le 30 avril.